



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil
municipal

Séance du 15 novembre 2021
Sous la présidence de M. Bernard Egles, Maire

Membres présents

Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Henri-Pierre Gangloff - Brigitte Forler - Julien Bourget - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux - Aurélie Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Lionel Schneider - Fabienne Kandel - Alexandre Lorentz - Mélissa Lapp - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal Schlichter

Absents excusés

Nicole Osswald (représentée par Christiane Higi)

Absents

M. le maire ouvre la séance à 19h35.

Il donne lecture des procurations valablement reçues par devant lui :

- Mme Nicole Osswald, donnant pouvoir à Mme Christiane Higi.

Passé cela il ouvre l'ordre du jour de la séance.

1. Point n°1 : Nomination d'un secrétaire de séance

M. Pascal Schlichter est proposé au secrétariat de séance, et est nommé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du
20 septembre 2021

M. le maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la dernière séance transmis par les services appelle quelque observation de leur part.

Devant leur silence, le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

3. Point n°3 : Attribution des marchés publics de travaux de construction d'un
groupe scolaire à Mittelhausbergen

M. le maire précise que c'est le point le plus important de ce conseil municipal. Nous sommes désormais à la veille des travaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres reçues par la commune à l'issue de l'appel d'offres. Le groupe de travail pour la construction d'un groupe scolaire s'est réuni le 20 octobre 2021 et a validé les propositions d'attribution faites par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il informe le

conseil municipal qu'à la surprise générale cet appel d'offres de travaux est revenu, dans sa globalité, moins cher que l'estimatif fourni par l'équipe de maîtrise d'œuvre au lancement de l'appel d'offres.

Luca Funaro présente ensuite les différents lots et les entreprises auxquelles l'attribution est proposée au conseil municipal :

Lot n°	Entreprise	Classement	Note sur 100	Prix HT
1	GCM DEMOLITION	1	99	77 970 €
2	LINGENHELD	1	100	281 260.60 €
3	SOCASTO	1	89.6	801 960.04 €
4	HUNSINGER	1	95.3	376 512.88 €
5	CHARLES BILZ SA	1	94.5	341 292.08 €
6	ÉTANCHEITE DE L'EST	1	92.5	33 526.99 €
7	ADER	1	89.7	179 782.85 €
8	FREGONESE	1	99	19 219.80 €
9	ALFRED KLEIN	1	98	237 018 €
10	MULLER ROST	1	94	172 811.76 €
11	STUTZMANN AGENCEMENT	1	100	331 654.09 €
12	AKPRO	1	100	189 031.80 €
13	CARRELAGE DECK	1	98.6	41 031 €
14	JUNGER	1	99	58 768.40 €
15	MAYART	1	89.9	73 480 €
16	ORONA	1	98.5	20 015 €
17	ARTERE	1	96.1	163 476 €
18	TRAU	1	95.2	106 640.04 €
19	PAUL HERRBACH	1	97	297 083.76 €
20	ILLER	1	95	309 784.16 €

Pascal Schlichter pose la question de savoir pourquoi, sur le lot n°3, le montant après négociation est supérieur au montant après ouverture de l'offre et vérification. Luca Funaro précise qu'au cours de la négociation d'ultimes modifications peuvent être opérées par l'entreprise sur la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de son offre. En l'espèce, l'entreprise Socasto avait laissé « pour mémoire » les positions relatives à l'installation de la base vie. Elle a, pendant la négociation, rectifié son offre pour inclure ces coûts, ce qui explique la différence de prix avant et après la négociation.

Le total HT des travaux s'élève donc à 4 112 319.25 €, ce qui représente une différence de - 4,5 % par rapport à l'estimatif remis à la maîtrise d'œuvre avant la publication de l'appel d'offres (pour rappel : 4 298 500 €).

Jean-Luc Cherioux suggère de penser à la mise en place de purificateurs d'air dans les nouvelles salles de classe. Mélissa Lapp précise qu'elle sort d'un conseil d'administration au collège où elle exerce et que ce sujet

y a également fait l'objet d'un débat. Elle rappelle que, suite à la mise en place des protocoles sanitaires l'année dernière, les enseignants ont été contraints d'aérer longuement les salles de classe - même en plein hiver. Cela a occasionné pour le collège un important surcoût des factures d'énergie, que la collectivité européenne d'Alsace et les équipes pédagogiques ont jugé moins coûteuses que l'équipement des salles en purificateurs d'air. Néanmoins la question est régulièrement posée lors des réunions des instances. Pascal Schlichter précise que les purificateurs d'air, s'ils ont un intérêt, ne permettent pas d'éliminer le radon, contrairement à l'aération ou la ventilation régulière des locaux.

Daniel Barral interroge sur le lot n°2, « Terrassements / Voiries / Aménagements extérieurs », sur le point de savoir si l'entreprise Lingenheld réalisera les travaux d'aménagements paysagers. Luca Funaro lui répond que cette partie du marché sera certainement sous-traitée par Lingenheld à une entreprise spécialisée dans ce type de travaux. Il pense qu'il sera intéressant pour la commune de bien suivre certaines entreprises au cours du chantier.

Pascal Schlichter fait remarquer qu'il n'appartient pas à la maîtrise d'ouvrage et au conseil municipal de se mêler de trop près du chantier, sous peine de se voir reprocher des immixtions trop fréquentes. Il estime qu'il est nécessaire de laisser faire les professionnels du bâtiment, de leur faire confiance et de ne pas venir à chaque réunion de chantier donner des avis techniques.

Luca Funaro précise que la commune a attribué à l'entreprise C2Bi un marché pour une mission d'OPC (Ordonnancement & Pilotage du Chantier). Un OPC extérieur a été recruté afin d'avoir toute l'indépendance nécessaire vis-à-vis des entreprises et de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et sera présent sur les réunions de chantier pour piloter ce dernier. Ce sera lui qui rédigera les compte-rendus du chantier, qui seront ensuite diffusés.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

4. Point n°4 : Approbation d'une convention de partenariat avec l'ABRAPA sur le multi-accueil « les Aventuriers du parc »

M. le maire présente la délibération proposée à l'adoption concernant la convention à intervenir entre l'ABRAPA et la commune de Mittelhausbergen au sujet de la réservation de places au nouveau multi-accueil situé allée de l'Euro à Oberhausbergen.

Cette convention permettra, à compter du 1^{er} janvier 2022, à la commune d'augmenter ses possibilités de garde d'enfants en bas-âge pour les familles dans le besoin. Cinq places sont aujourd'hui réservées à la crèche d'entreprise Léa & Léo, dix places seront prochainement réservées au multi-accueil de l'ABRAPA, pour un coût similaire pour la commune. Le partenariat avec Léa & Léo ne sera néanmoins pas abruptement coupé, puisqu'il n'est pas question de sortir de cette crèche des familles à qui on a déjà attribué une place. Néanmoins, depuis la rentrée scolaire 2021, la commune n'accueille plus de nouvelles familles dans cette structure.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

5. Point n°5 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'Eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

M. le maire rapporte que ce rapport annuel, transmis avec sa synthèse parmi les documents de la séance de ce soir, est un acte réglementaire que l'exécutif de l'intercommunalité doit chaque année transmettre aux maires des communes membres. Le conseil municipal peut en débattre mais, en définitive, il n'y a pas de délibération à adopter.

Le conseil municipal prend acte.

6. Point n°6 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'Élimination des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg

M. le maire rapporte que ce rapport annuel, transmis avec sa synthèse parmi les documents de la séance de ce soir, est un acte réglementaire que l'exécutif de l'intercommunalité doit chaque année transmettre aux maires des communes membres. Le conseil municipal peut en débattre mais, en définitive, il n'y a pas de délibération à adopter.

Le conseil municipal prend acte.

7. Points divers - Informations

1. Maison de santé pluriprofessionnelle

M. le maire expose au conseil municipal la possibilité de créer à Mittelhausbergen une maison de santé pluriprofessionnelle. Il expose la genèse du projet : le cabinet de kinésithérapie situé au Jardin des Sources souhaite pouvoir s'agrandir. Compte tenu de la présence d'autres professionnels de santé sur la commune et des sollicitations régulières qui lui sont faites par des professionnels de santé installés en dehors de la commune, il souhaite pouvoir commencer un travail similaire à celui qu'il fait à titre personnel et bénévole sur la nouvelle maison de santé de la Meinau à Strasbourg. Il serait pertinent, pour lui, que cette maison de santé puisse s'installer à proximité de la boulangerie l'Authentique et du carrefour à sens giratoire qui connecte la route métropolitaine 31 à la route métropolitaine 120 en direction du Schiltigheim. Le cas échéant, il faudrait en passer par une modification du plan local d'urbanisme intercommunal puisque cette zone est aujourd'hui classée en IIAU, soit à urbaniser mais à moyen/long terme.

Laurence Vilain pense que ce serait une chance d'avoir un tel équipement sur la commune, notamment compte tenu de la pénurie à venir de professionnels de santé en libéral. Elle estime que regrouper plusieurs professionnels de santé sur un seul plateau technique serait une plus-value indéniable pour les professionnels et les citoyens, qu'il soit de Mittelhausbergen ou d'alentours. Néanmoins, pour elle, la commune ne devrait pas investir de moyens financiers dans ce projet mais accompagner les professionnels dans leur parcours.

M. le maire confirme que la commune n'investira pas de moyens financiers dans cette affaire. La commune sera une facilitatrice et sera à l'impulsion du projet mais elle n'en sera pas le moteur.

Brigitte Huck pense que cette maison de santé serait très positive pour tout le monde. Néanmoins, elle déplore le fait de créer un nouvel étalement urbain et une nouvelle consommation de terres agricoles. Pour elle il faudrait étudier les possibilités de ramener ces services de santé dans une centralité communale, en réhabilitant d'anciens bâtiments par exemple.

M. le maire trouve l'idée intéressante mais irréalisable : il n'y a, dans la centralité de la commune, aucun bâtiment suffisamment conséquent pour accueillir un tel équipement. Pas plus qu'il n'y a les terrains pour construire un bâtiment neuf dans le tissu urbain.

Fabienne Kandel partage les opinions exposées jusque-là. Elle pose la question de l'urbanisation future de cette zone, des accès qui seront créés à cette zone et de l'adhésion des professionnels de santé au projet.

Luca Funaro répond que, dans l'hypothèse où cette maison de santé se ferait, ce ne serait pas l'intégralité des 17 hectares de la zone qui serait ouverte à l'urbanisation mais uniquement l'emprise nécessaire à la réalisation du projet. Cette emprise est pour le moment inconnue.

Aurélié Fickinger estime que ce projet et l'installation de d'avantage de professionnels de santé ne reviendrait pas à créer une concurrence. Elle constate qu'il est en ce moment très compliqué d'avoir des rendez-vous auprès de professionnels spécialistes (ex. pédiatre) et pense que plus de médecins sur le territoire serait une bonne chose.

Pascal Schlichter se dit embêté par le fait que l'on risque de rater à nouveau une vue d'ensemble de l'urbanisation de la commune en faisant un puzzle. Il serait intéressant de savoir, si on veut faire une maison de santé, de savoir ce qu'on voudrait mettre autour plutôt que de grignoter petit à petit les dernières réserves foncières qui subsistent sur la commune. Il rajoute que la commune souhaite se positionner dans une logique d'alléger et de répartir les flux de circulation sur la commune. Plutôt que de concentrer de nouveau un flux sur les voies existantes, il faudrait se demander s'il n'y a pas une voie parallèle à la RM31 qui pourrait être créée et desservir cette éventuelle maison de santé.

2. Visite de Mme la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

M. le maire rapporte au conseil municipal la teneur des échanges qui ont eu lieu lors de la visite de Mme Pia IMBS à Mittelhausbergen le 21 octobre 2021. Il précise que la commune attend désormais un calendrier et des propositions d'actions sur les sujets suivants :

- voie de liaison intercommunale Ouest ;
- limitation du trafic en provenance du Kochersberg au moyen de l'implantation d'un feu tricolore dans la descente de la colline ;
- amélioration de la desserte en transports en commun du Jardin des Sources ;
- amélioration de la desserte de l'Espace européen de l'entreprise par les cars interurbains ;
- prolongement de la rue de Zaghreb à Schiltigheim pour former un carrefour avec la route métropolitaine 31.

3. Expérimentation d'une rue-école dans la rue des Jardins

Christiane Higi informe le conseil municipal qu'une expérimentation de rue-école sera faite dans la rue des Jardins le vendredi 19 novembre 2021. Elle précise que la rue sera fermée à la circulation automobile de 7h45 à 8h15 et de 16h15 à 16h45, sauf circulation des riverains, pour permettre aux enfants et aux parents de se rendre à l'école à pieds, à vélos ou à trottinette. Elle rajoute que, si l'expérimentation est un succès, elle souhaiterait pouvoir pérenniser cette action.

Elle précise que les parents des enfants scolarisés ont été individuellement prévenus de cette expérimentation par un flyer distribué dans les cahiers de liaison des enfants. Les riverains de la rue des Jardins ont été individuellement prévenus par un courrier distribué dans la rue.

4. Prochaine réunion de la commission Urbanisme

Jean-Luc Jaeger informe le conseil municipal que la prochaine réunion de la commission Urbanisme aura lieu le mardi 16 novembre 2021, à 18h30, à la mairie. Elle se concentrera uniquement sur les problématiques de circulation dans la commune et les pistes de solution à y apporter. Il invite l'ensemble des conseillers intéressés à se joindre à lui pour cette réflexion.

5. Mise en place d'un système de vidéoprotection

Jean-Luc Cherioux fait un point d'avancement sur la mise en place d'un système de vidéoprotection. Il rappelle les emplacements retenus pour l'implantation des caméras (route de Strasbourg, route de Niederhausbergen, rue Principale et virage en S). Il précise que les travaux de tirage de la fibre SIRAC ont débuté près de la mairie début de cette semaine. Il ne sait pas encore quand sont programmés les travaux de tirage de cette fibre dans le reste de la rue Principale ni ne connaît la date de livraison finale mais pense pouvoir tableer sur le premier semestre 2022.

6. Marché de Noël de Mittelhausbergen

Jean-Luc Cherioux informe le conseil municipal de la tenue du marché de Noël de Mittelhausbergen du 3 au 5 décembre 2021. L'inauguration de ce marché se fera le 3 décembre 2021 à 17h et il y invite l'ensemble du conseil municipal. Il précise que l'idée est d'avoir un panel varié de créateurs locaux.

Il espère que ce premier marché de Noël à Mittelhausbergen sera un succès et pourra être renouvelé dans les années à venir.

7. Deuxième édition de la ludothèque mobile

Aurélié Fickinger expose au conseil municipal que la deuxième édition de la ludothèque mobile se tiendra le 21 novembre 2021, de 13h à 18h. Contrairement à la première, qui s'est faite dans la cour de l'école élémentaire, cette deuxième édition aura lieu dans les locaux du centre sportif et culturel, météo oblige. *De facto*, cela rend la présentation d'un passe sanitaire obligatoire pour pouvoir y accéder. Elle ajoute que, puisque le passe sanitaire est obligatoire, elle a souhaité pouvoir proposer un stand de petite restauration sucrée (crêpes) et de boissons chaudes (café/chocolat chaud/tisanes). Elle invite tous les conseillers municipaux à se joindre à elle, aussi bien pour donner un peu de temps et un coup de main dans la préparation et la tenue des stands que simplement pour venir passer un moment agréable un dimanche après-midi.

Le prochain conseil municipal est prévu le 13 décembre 2021 à 19h30.

La séance est close à 21h25.